

Déclaration liminaire Solidaires Météo au CHSCT DSI du 21 septembre 2021

Solidaires-Météo est au regret de constater que les prescriptions réglementaires au fonctionnement du CHSCT-SS DSI ne sont pas respectées.

En effet, ce n'est qu'après de multiples relances, en tant que secrétaire, que le projet de PV du CHSCT DSI du 23 mars a été envoyé aux représentants et représentantes du personnel et peut être soumis à approbation 9 mois après la séance du CHSCT. Et à ce jour, aucune nouvelle d'un projet de PV du CHSCT du 6 juillet dernier. Pour rappel, la réglementation précise un délai d'un mois pour la rédaction et l'envoi du PV de CHSCT à la représentation du personnel.

De même, nous n'avons encore procédé à aucun suivi des actions CHSCT. Là encore après plusieurs demandes, en tant que secrétaire du CHSCT, ce point apparaît à l'ordre du jour de la présente séance, mais sans aucun document préparatoire afférent. Pour rappel l'article 77 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié indique : « Le président du comité d'hygiène et de sécurité doit, dans un délai de deux mois, informer par une communication écrite, les membres du comité des suites données aux propositions et avis de celui-ci ».

Par ailleurs, nous avons eu également la surprise de constater que la problématique des bureaux BSA/AA sur la métropole soit mentionnée dans le compte-rendu CDD en action CHSCT sans que le CHSCT en soit informé et saisi dans le même temps. Il a fallu la demande formelle des représentantes et représentants du personnel pour que vous daigniez, M. le Président, mettre ce point à l'ordre du jour.

En revanche nous avons découvert dans les documents préparatoires un projet de lettre de mission pour la psychologue-ergonome, sans mention explicite au projet d'ordre du jour, ni aucun autre élément de contextualisation ou d'introduction sur cette question. Comment pouvons-nous débattre sérieusement en séance plénière de CHSCT dans ces conditions ?

Tout ceci constitue une entrave significative à l'action du CHSCT DSI, en particulier l'action des représentantes et représentants du personnel. Solidaires-Météo vous demande, M. le Président, de respecter l'instance CHSCT, dans ses prérogatives et son fonctionnement, afin de promouvoir de bonnes conditions de travail aux agentes et agents de la DSI, et de contribuer à construire un vrai dialogue social au sein de la DSI.